

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN  
/CB

Objet

Prêt sur programme d'em-  
prunts globalisé 1986  
(3 100 000 F. auprès de la  
C.A.E.C.L.) PCM

86.046

DATE DE CONVOCATION

24 MARS 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 MARS 1986

Nombre de conseillers  
en exercice 33  
Nombre de présents 27  
Nombre de votants 33

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTIONS : 6

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

RECÉPTE  
- 8. AVR 1986  
APPLICATION LOI N° 85-300  
du 2-3-1985

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le vingt Huit Mars

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOS - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjointe, MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. e LAFAYE par M. FABER  
MM. EERNARD par M. MOST  
Mme CENAC par M. MONNARD

Absents : MM. M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU  
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT

M. mo DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts et Consignation, par lettre en date du 20 Mars 1986, a fait connaître que la C.A.E.C.L. était en mesure d'accorder à la Ville de ROYAN un prêt de 3 100 000 F. destiné à financer une partie du programme d'emprunts globalisé 1986 de la Commune.

Ce prêt financerait les travaux suivants :

- Travaux de voirie et aménagement d'espaces verts	2 931 000 F.
- Solde travaux de bâtiment aux voutes du Port	169 000 F.
	-----
	3 100 000 F.

Les conditions de ce prêt seraient les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux : 11 %
- Annuité : 431 102,24 F.
- Date de la première échéance : 25 Avril 1987
- Versement des fonds prévu courant Avril 1986

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 1986
- VU la proposition de Monsieur le Délégué Régional de la Caisse des dépôts et Consignations en date du 20 Mars 1986
- Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales et des conditions générales des prêts,

DECIDE :

Article 1er :

Pour financer une partie de son programme d'emprunts globalisé 1986, la Ville de ROYAN contracte auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales un emprunt de la somme de 3 100 000 F. au taux de 11 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir du 25 Avril 1987.

Article 2 :

Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation est autorisé à signer le contrat de prêt dont le texte est annexé à la présente délibération

Fait et délibéré à ROYAN

Les Jours, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents

Pour extrait conforme

pour le Député-Maire

Pour le Premier-Adjoint,



J.F. FABER

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR